

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de		de permis		Date d'inspection	
058626 NB INC. 2012598		3			Le 18 janvier 2019	
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone		
ABC PLUS				(506) 857-8999		
Adresse						
210 Mill Road Moncton NB E1A 4B1						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste				
Paula Morin		Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		24(1)(b)(ii) 3		31 oct. 2018		01 nov. 2018
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		24(1	)(b)(iv)	31 00	ot. 2018	01 nov. 2018
Commentaires généraux						
En attente pour l'attestation du médecin-hygiéniste et du prévôt des incendies.						
original signé par Paula Morin Signature de la personne responsable de la délivrance d permis	e D	18 janvier 2019 Date				
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate				